



Conseil du Pôle métropolitain du 1^{er} février 2023

Procès-verbal

<p>Date de la convocation : 24/01/2023 Nombre de membres : 45 Présents : 32 Votants : 39</p>	<p>L'an 2023 et le mercredi 1^{er} février, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de Brest métropole sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.</p> <p><u>Présent.e.s :</u> M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BONNARD-LE FLOC'H Frédérique, CARO Pauline, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GUILLORÉ Alexandra, GODEBERT Viviane ; LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GUÉVEL Yann, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GOSELIN Jacques, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, MOUNIER Gilles, NÉDÉLEC Yohann, PICHON Ronan, RAPIN Raphael, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.</p> <p><u>Excusé.e.s ayant donné procuration :</u> Mmes : ABIVEN Bernadette à GUÉVEL Yann, MORVAN Anne-Sophie à GOSELIN Jacques, MM. BELE Christophe à BALCON Claudie, DU BUIT Yves à CAP Dominique, GOURTAY Michel à QUIGUER Tifenn, POUPON Julien à GUILLORÉ Alexandra, PRIGENT Pascal à SALAUN Gilles, ROUDAUT Stéphane à Armel GOURVIL.</p> <p><u>Excusé.e.s :</u> Mmes : CHEVALIER Christine, TOURNIER Emmanuelle MM. : GOALEC Bernard, GOUÉROU Jacques, QUILLÉVÉRÉ Bernard</p> <p><u>Assistaient en outre à la réunion :</u> Mmes KERMAGORET Lucie, LAOUANAN Annaik LE BARS Mickaèle, RIOS Laura - MM : CANN Thierry, LUCEA Yannick, SIEH Tayeb-Alexandre</p> <p>MM : CANN Thierry, LUCEA Yannick, SIEH Tayeb-Alexandre</p> <p><u>A été nommé secrétaire :</u> M. Dominique CAP</p>
--	---

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2022

Le conseil du Pôle métropolitain valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du Pôle du 7 décembre 2022.

2 - INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS DU BUREAU DU 25 JANVIER 2022

Thierry CANN fait le point sur les sujets abordés lors du Bureau du 25 janvier dernier.

➤ Etude fonds carbone

Un point d'avancement de l'étude a été fait. L'objectif est de mobiliser des fonds privés afin d'amplifier la mise en œuvre de projets visant à baisser l'émission de CO2 et/ou stocker du carbone. L'étude a permis d'identifier :

- Les projets prioritaires à financer : forêt - agriculture, agroforesterie, haies - rénovation thermique de bâtiments collectifs
- Un scénario ambitieux avec la nécessité de créer un outil tel qu'une SCIC
- Un premier prévisionnel d'activités et de budget d'une SCIC à 5 ans avec un équilibre financier à partir de la 3^{ème} année.

Il reste à vérifier avec les acteurs de terrain que les objectifs de financement de projets sont réalistes et rencontrer les contributeurs potentiels.

Le Pays du Mans (avec qui nous coopérons) avance d'une manière assez similaire.

➤ Adaptation au recul du trait de côte et à la submersion marine

Une candidature au nom du Pôle métropolitain a été déposée fin décembre au conseil régional pour obtenir des fonds FEDER. 300 000€ sont sollicités.

Des projets seraient portés par le Pôle métropolitain et d'autres par certaines des intercommunalités, le tout en lien notamment avec le SCoT et les PLUi.

➤ Ligne de train Brest-Landerneau-Quimper

Une réunion a rassemblé récemment les élus des communes « gares » et des intercommunalités du Pays de Brest concernés directement par cette ligne pour faire le constat d'un niveau de service très dégradé et de la nécessité d'agir collectivement d'un point de vue politique pour améliorer la situation, et en premier lieu en lien avec le conseil régional.

➤ Cluster Algues Bretagne

Le projet de création d'une association pour porter ce projet régional devrait se concrétiser début avril. Les entreprises sont très impliquées. Les statuts ont été travaillés avec elles. Une réunion va réunir toutes les intercommunalités de Bretagne intéressées la semaine prochaine pour présenter l'avancement du projet. Et le conseil régional soutiendra le projet via sa politique économique.

Le Conseil du Pôle métropolitain prend acte de ces informations.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Dominique CAP présente les grandes lignes du compte administratif 2021. Le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote.

1 - Section de fonctionnement - détail des dépenses en page 13

Chapitre 011 charges à caractère général : 561 095,54 €

Postes principaux :

- **Compte 617 Études : 68 594,72 €**
 - ~ Evaluation environnementale SCoT Pays de Brest : 15 873,37 €
 - ~ Étude Fonds carbone : 13 552,20 €

- ~ Évaluation programmes européens : 25 740,00 €
- ~ Étude planification énergétique : 11 441,95 €
- ~ Évaluation environnementale SCoT Châteaulin : 1987,20 €

➤ **Compte 6226 Honoraires : 65 551,49 €**

Notamment :

- ~ Promotion du cadastre solaire : 15 797,50 €
- ~ Étude Fonds carbone : 13 418,40 €
- ~ Mois sans tabac et formation santé mentale jeune : 10 575,00 €

➤ **Compte 6281 Concours divers, cotisations : 58 014,31 €**

- ~ Cotisation ENER'GENCE : 4 034,00 €
- ~ Développement des Énergies Thermiques Renouvelables (Fonds Chaleur) : 28 533,65 €. Ce montant versé à Ener'gence correspond au solde de l'année 3.
- ~ Quote-part Tenmod des EPCI : 15 020 €
- ~ Cotisation à la Fédération Nationale des SCoT : 4 400,00 €
- ~ Cotisation Fibois : 4 000 €
- ~ Participation au réseau des Conseils de développement bretons : 850,00 €
- ~ Adhésion au conseil national des conseils de développement : 1056,66 €
- ~ AMF 29 plateforme des marchés publics : 120,00 €

➤ **Compte 62878 A d'autres organismes : 183 591,00 €**

- ~ Contribution à Brest métropole pour le SIG GéoPaysdeBrest

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 215 777,01 €

- ~ Contribution ADEUPa : 215 775 €

2 - Section de fonctionnement - détail des recettes en page 15

Chapitre 70 produits, services, ventes divers 9 565,20

- ~ Refacturation au GIP Brest terres océanes

Chapitre 74 dotations et participations 1 363 892,13 €

- 74718 Autres participation de l'État : 28 000,00 €
 - ~ FNADT 2022 - solde Cluster Algues
- 7472 Région et Europe : 209 059,48 €

Crédits régionaux :

- Solde ingénierie du Pays 2021 : 9 714,20 €
- Solde ingénierie du Conseil de développement 2021 : 7 458,40 €
- Acompte ingénierie du Conseil de développement 2022 : 39 764,80 €
- Acompte évaluation environnementale : 6 349,35 €
- Solde mission Contrat Local de Santé année 3 : 16 540,99 €
- Cession marque BTO : 490 €

Fonds européens :

- Ingénierie LEADER 2020 et aide prépa candidature : 62 736,40 €
- Ingénierie FEAMP 2020 et 2021 : 66 005,34 €

- 7473 Département : 10 000,00 €
 - ~ Contrat Local de Santé
- 74758 Autres groupements : 955 179,00 €
 - Contributions des EPCI du Pays de Brest
- 7478 Autres organismes : 161 653,65 €

- ADEME solde Fonds Chaleur année 3 : 62 533,65 €
- ARS ingénierie Contrat Local de Santé, Mois sans tabac formation santé mentale jeune : 77 000,00 €
- ENERGY CITIES (programme TOMORROW) : 22 000,00 €
- Remboursement INPI : 120 €

3 - Section d'investissement - détail des dépenses en page 16

- **Compte 2051 Concession et droits similaires : 7 446,74 €**
 - Site internet Forêt bois : 4 770,74 €
 - Licence Ségilog : 2 676,00 €
- **Compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique 4 926,96 €**
 - Achats d'ordinateurs portables en renouvellement d'ordinateurs fixes et d'un nouveau vidéoprojecteur.

4 - Section d'investissement - détail des recettes en page 17

- Comptes 28051 à 28184 dotations aux amortissements : 28 917,40 €
- Section 001 - solde d'exécution de la section d'investissement : 50 586,447 €

5 - Résultat de la section de fonctionnement

Réalisation de l'exercice 2022 : déficitaire	-30 661,05 €
Le résultat antérieur reporté est de :	183 407,34 €
Le résultat à la clôture de l'exercice 2022 est de :	152 746,29 €

6 - Résultat de la section d'investissement

Réalisation de l'exercice 2021 : excédentaire	16 544,66 €
Le résultat antérieur reporté est de :	50 586,47 €
Le résultat à la clôture de l'exercice 2021 est de :	67 131,13 €

	section	dépenses	recettes	solde
Réalisation de l'exercice 2021	fonctionnement	1 412 570, 15€	1 381 909, 10 €	- 30 661,05 €
	investissement	12 372, 74 €	28 917,40 €	16 554,66 €
Résultat reporté 2020	report en section de fonctionnement		183 407,34 €	
	report en section d'investissement		50 586,47 €	
Résultat de l'exercice 2021	total des réalisations + reports, fonctionnement + investissement	1 424 942,89 €	1 644 820,31 €	
Reste à réaliser à reporter en N+1	section de fonctionnement			
	section d'investissement			
	déficit			
Résultat cumulé	section de fonctionnement	1 412 570,15 €	1 565 316,44 €	152 746, 29€
	section d'investissement	12 372, 74 €	79 503, 87 €	67 131,13 €

➤ **Décision du Conseil du Pôle métropolitain :**

À l'unanimité des votants, les membres du Conseil du Pôle métropolitain adoptent le Compte administratif 2021 comme ci-dessus.

4 - COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2022,

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part

➤ **Décision du Conseil du Pôle métropolitain :**

À l'unanimité des votants, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Les instructions comptables M14 confient à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2022 : -30 661,05 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 : 16 544,66 €

Excédent de la section de fonctionnement 2021 à affecter en 2022 : 183 407,34 €

Excédent de la section d'investissement 2021 à affecter en 2022 : 50 586,46 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) : 152 746,29 €

Affectation à l'excédent reporté d'investissement (R001) : 67 131, 13 €

➤ **Décision du Conseil du Pôle métropolitain :**

À l'unanimité des votants, le conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest approuve l'affectation du résultat 2022.

6 - BUDGET PRIMITIF 2023

Dominique CAP présente le budget primitif 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest d'adopter par nature et par chapitre le budget primitif 2022 tel que résumé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Code	Chapitre	Vote
011	Charges à caractère général	643 836, 29 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	694 300, 00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	215 780,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
042	Dotations aux amortissements	29 837,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
	Total des dépenses	1 583 753,29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Code	Chapitre	Vote
013	Atténuation des charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 411 542,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	9 460,00 €
R002	Résultat reporté	152 746,29 €
	Total des recettes	1 583 753,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Code	Chapitre	Vote
10	Dotations, fonds divers et réserve	0,00 €
13	Subvention d'investissement	9 460,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation	0,00 €
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	50 008,13 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	37 500,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
23	Immobilisation en cours	0,00 €
26	Participation et créances rattachées à des participations	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €
	Total des dépenses	96 968,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Code	Chapitre	Vote
13	Subventions d'investissements	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
26	Participation et créances rattachées à des participations	0,00 €
040	Amortissements	29 837,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté	67 131,13€
	Total des recettes	96 968, 13 €

➤ **Décision du Conseil du Pôle métropolitain :**

À l'unanimité des votants, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest adopte par nature et par chapitre le budget primitif 2023 tel que résumé ci-dessus.

7 - ORDRE DE MISSION PERMANENT

Au regard des fréquents déplacements des agents du Pôle métropolitain, il est proposé qu'un ordre de mission permanent soit établi pour une durée maximale de 12 mois.

Ces déplacements devront être justifiés au regard de leurs activités respectives. Les agents concernés sont :

Erwan BUREL,
Thierry CANN,
Luce DEMANGEON,
Quentin GALLIOU,
Anne JAFFRELOT
Lucie KERMAGORET
Mickaèle LE BARS,
Anne LE NAOUR,
Caroline PELTIER,
Eve QUILLEVERE,
Laura RIOS.

➤ **Décision du Conseil du Pôle métropolitain :**

À l'unanimité des votants, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest se prononce favorablement sur l'établissement d'un ordre de mission permanent pour les agents cités.

8 - CONSEIL DE RADE : RETOUR SUR SON INSTALLATION

Dominique CAP informe de l'installation du conseil de rade le 24 janvier dernier.

Contexte :

- Besoin d'une gouvernance partagée entre élus et acteurs de la rade pour régler des sujets difficiles
- Besoin d'un groupe d'experts dans différents domaines pour assister, accompagner les élus des communes littorales
- Besoin de faire connaître la rade dans sa globalité, au-dessus de l'eau comme en dessous...

Il rappelle que le conseil de rade n'est absolument pas en contradiction avec le contrat de rade, il vient en complémentarité.

Installation du conseil de rade le 24 janvier dernier

- Composition : on y retrouve des personnes représentatives de différents secteurs d'activités mais qui ne sont pas en mode représentation d'une structure, d'un organisme

KERHOAS	Jean
CORBE	Anne
NEVEU	Solène
PIBOT	Alain
POUVREAU	Stéphane
JULLIEN	Yves
GUILLERM	Chantal
KELBERINE	Emmanuel
BEAUDOUARD	Alban
HINDRE	Alain
HUSSENOT	Éric
DIVERRES	Michel
PIRIOU	Jean-Yves

- Très bonne première réunion avec une volonté partagée de travail en commun
- Deux sujets concrets retenus :
 - L'implantation de mouillages écologiques partout où c'est possible et utile en rade, en lien avec les élus et les associations de plaisanciers
 - L'enlèvement des friches conchylicoles, nombreuses en rade afin de préserver des sites à fort intérêt écologique comme les champs de maërl.
 - Pour chaque sujet un groupe de quelques personnes s'est constitué
- Des temps d'interconnaissance seront programmés entre membres du conseil de rade qui ont besoin de partager une culture commune de ce qu'est la rade dans sa globalité.

La suite

- Le conseil va se réunir environ tous les trois mois. Il se réunit dès fin mars.
- Une réunion avec les élus des communes littorales de la rade est prévue en juin pour présenter le conseil de rade, ses premières actions et ce qu'il peut apporter aux communes.

François CUILLANDRE souligne que ce projet de conseil de rade fait suite à un rapport du conseil de développement.

9 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES ET EN COURS

Gaëlle NICOLAS souligne que l'année 2022 a été consacrée au déploiement et à la montée en charge des actions.

Comme proposé lors du Conseil de Pôle d'il y a un an, l'ARS a acté la prolongation du CLS de deux ans.

En 2022 une diversité de thématiques a été abordée : Précarité et addictions-tabac, santé mentale, activité physique, dépistages des cancers, santé des jeunes, santé-environnement, accès aux soins...

La participation de l'ensemble des EPCI et de la Ville de Brest dans les actions est toujours à remarquer. C'est un réseau qui fonctionne très bien et qui permet le partage des actions, l'échange d'expériences et la mutualisation des ressources.

Le nombre de partenaires qui se mobilisent à nos côtés est toujours en augmentation. Tisser ces relations en vue d'une meilleure coordination des acteurs et des actions est un objectif en soi du CLS.

L'année 2022 a été marquée par le lancement d'une action expérimentale : la Maison sport santé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas. Portée par l'UFOLEP, cette expérimentation pourra être étendue sur le reste du territoire au regard des résultats.

Nous avons également porté l'élaboration d'un axe santé environnement à intégrer dans ce contrat. Deux séminaires ont déjà eu lieu pour définir les priorités et élaborer un plan d'actions. La mobilisation des acteurs du territoire sur ces questions a été importante. La création d'une culture commune accompagnée d'actions concrètes nous mobilisera dans les mois à venir.

Pour ce qui est du volet financier, les financements ARS et Conseil Départemental pour l'animation ont été maintenus en 2022. Cependant, pour 2023, le conseil départemental vient de nous indiquer qu'il ne reconduira pas la subvention de 10 000€, concernant le financement du deuxième poste, malgré une convention de 3 ans incluant 2023.

Laura RIOS et Lucie KERMAGORET, chargées de mission Santé, présentent le bilan des actions réalisés et en cours (Détail des actions en annexe) :

- ~ Le Mois sans tabac- Consultations délocalisées d'aide au sevrage tabagique,
- ~ Le soutien aux besoins de démographie médicale dans l'ouest de la Presqu'île de Crozon,
- ~ La formation « santé mentale des jeunes »,
- ~ La formation-action sur la santé buccodentaire, dans les lieux d'accueil des enfants,
- ~ La Maison Sport Santé Itinérante,
- ~ La communication,
- ~ La santé environnementale.

Depuis la création du Contrat local de Santé, Gaëlle NICOLAS constate une dynamique grandissante sur le territoire. C'est une initiative remarquable du Pôle métropolitain. En tant que représentant de collectivité territoriale, Gaëlle NICOLAS note l'intérêt de s'impliquer pleinement dans ce sujet pour plusieurs raisons. Les actions menées ont pour but de travailler sur la prévention. A la base de tout, la prévention améliore le bien-être des habitants. Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels de santé qui complique l'accès aux soins pour les habitants, les actions de prévention sont d'autant plus pertinentes.

Elle remercie le dynamisme des 2 chargées de mission Santé.

Selon les moyens que l'on se donnera, il sera encore plus possible d'explorer et approfondir le travail auprès des habitants et des collectivités. Sur le volet environnemental, la collectivité a un rôle essentiel à jouer en tant que donneur d'ordre et de maître d'ouvrage, la question de la santé prévention peut aussi rentrer dans le cahier des charges.

Raphael RAPIN s'interroge sur la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap dans le projet Maison Sport Santé.

La question du handicap est intégrée car le but est d'aller vers les personnes qui sont les plus éloignées de l'activité physique et du sport. L'un des axes du projet est l'accompagnement des clubs de sports du territoire pour qu'ils puissent proposer une offre de sport-santé.

Sur les actions de sensibilisation du grand public, François CUIILLANDRE indique que la ville de Brest organise les « Lundis de la santé ». Cette action est élargie sur le secteur de Pleyben. Un travail est en cours également sur Châteaulin.

Dominique CAP constate que dans le cadre du Moi(s) sans Tabac, seule la ville de Brest y participe, il serait intéressant que les autres communes de la métropole soient associées.

Gilles MOUNIER informe que le Département vient d'adopter le Plan Grand Age. L'augmentation du nombre de personnes de plus de 75 ans nécessitera des places supplémentaires notamment dans les établissements médico-sociaux. Il faudra 5 000 places de plus, le Département s'engage à créer 500 de plus dans les prochaines années. Le secteur du handicap est l'action prioritaire du mandat, les délais de traitement des dossiers de la Maison Départemental du Handicap ont été réduits de 7 mois à 4 mois en un an et demi. Le soutien aux collectivités via le Pacte Finistère 2030 prévoit l'augmentation de crédit d'investissement de 25% à destination des communes et des EPCI (de 157 millions d'euros à 210 millions d'euros). Les maisons de santé jusqu'alors inéligibles seront financées, 25 maisons de santé vont être financées.

Gaëlle NICOLAS l'invite à transmettre le message sur la suppression de la subvention de 10 000 euros en cours de contrat du financement du deuxième poste.

Claudie BALCON indique que la solitude est souvent un facteur aggravant en matière de santé et ce sujet est important à prendre en compte.

10 - MODIFICATION DU SRADDET ET TERRITORIALISATION DE LA TRAJECTOIRE ZAN : RETOUR DE LA 1^{ère} RÉUNION DE TRAVAIL DES SCoT AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL LE 25 JANVIER

Jean-François TRÉGUER rappelle que le conseil régional a invité les élus et techniciens des SCoT la semaine passée, le 25 janvier, pour débiter un travail qui au final doit aboutir avant l'été 2023 à une proposition de territorialisation de la consommation du foncier de 2021 à 2031 qui ne se résumerait pas à -50% pour tous les SCoT. Deux autres réunions sont prévues en mars et mai.

Cette initiative de la région s'inscrit dans le cadre de la Loi Climat et Résilience et fait suite à la contribution de la conférence régionale des SCoT transmise au conseil régional en octobre dernier, qui posait les principes politiques à prendre en compte pour cette territorialisation.

Pour être en mesure de suivre ces travaux de manière assidue, deux élus s'impliquent, Jean-François TRÉGUER et Alexandra GUILLORÉ et d'un point de vue technique, Thierry CANN et Fabien Aubry.

Comme convenu lors des précédents conseils, il est important de faire des retours réguliers de ces réunions régionales.

Alexandra GUILLORÉ indique que la conférence des SCoTs rassemble l'ensemble des 26 SCoTs bretons, les territoires non couverts par un SCoT et les AMF des 4 départements.

La conférence des SCoT a transmis sa copie le 22 octobre 2022 au conseil régional en s'étant mis d'accord sur les grands principes devant guider la territorialisation. Car il existe une volonté commune de ne pas aboutir à moins 50% pour tous les territoires. Ces derniers sont extrêmement différents avec des SCoTs de tailles différentes.

Le compteur tourne depuis août 2021. Il ne s'agirait pas d'avoir tout consommé au moment de l'approbation du SRADDET en 2025. De nombreux élus sont inquiets de pas avoir les moyens donc le foncier nécessaire à leur développement.

A l'échelle de notre SCoT il nous faudra également avoir intégré ces enjeux de réduction chiffrés de consommation du foncier en 2026 et dans les PLUi en 2027. Le calendrier est extrêmement serré.

Lors de la rencontre du 25 janvier, un travail sur les critères de différenciation a été réalisé. Le sujet traité ne concerne que les efforts de réduction de la consommation foncière à - 50%. Le ZAN n'est pas abordé pour l'instant vu le calendrier de modification du SRADDET.

4 ateliers se sont réunis sur :

- ✓ les capacités des territoires : comment mesurer
 - les capacités de densification de l'enveloppe urbaine
 - les capacités d'optimiser la densité des opérations prévues en extension
 - les capacités d'approvisionnement en eau, énergie, ressources alimentaires ?

Une des difficultés est que la Région n'entend travailler qu'avec des indicateurs consolidés, à l'échelle régionale, ce qui est insuffisant pour traduire ces notions de capacités.

- ✓ l'équilibre des territoires avec une prise en compte des dynamiques démographiques et économiques prévisibles.

Il convient également de prendre en compte le vieillissement de la population, la diminution moyenne de la taille des ménages qui auront des impacts sur la typologie de logement et donc sur la consommation du foncier.

Les dynamiques économiques sont compliquées à mesurer : comment traduire une trajectoire économique demain en besoin concret de foncier ? La notion de biodiversité et de richesse éco systémique des territoires est également intégrée. Le recul du trait de côte et risques naturels ne sont pas retenus.

- ✓ l'armature régionale :

Des propositions ont été faites à partir des poids démographiques et économiques, des aires d'attraction des villes, du niveau d'équipement. Comme à chaque fois, il existe des craintes que des capacités foncières trop importantes soient allouées aux pôles structurants.

- ✓ les projets d'envergure régionale :

Il a été proposé d'y inscrire les projets d'infrastructures routières et ferroviaires d'échelle régionale ou supérieure ainsi que les projets de grands sites et équipements traitant des déchets ou produisant de l'énergie.

Alexandra GUILLORÉ souligne l'importance de participer à ces réunions de travail avec la Région pour défendre les intérêts du Pays de Brest. La Région est ouverte à la co-construction bien que ça soit complexe avec des degrés d'appropriation et de réalités différentes selon les territoires.

Elle insiste sur le besoin de foncier pour la nécessaire réindustrialisation du territoire, comme la nécessité de développer le port de Brest en développant son hinterland.

Elle termine en affirmant la nécessité de défendre l'importance d'un rééquilibrage en l'est et l'ouest de la Bretagne

Chaque territoire ayant ses arguments, Patrick LECLERC note la complexité du travail à réaliser et à trouver un compromis à l'échelle régionale et aussi à l'échelle nationale.

Dominique CAP évoque le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur la situation du logement en France. La précarité liée au logement est compliquée et très tendue notamment pour les femmes. Il rappelle également que les logements de classes énergie Fe t G ne pourront plus être loués à partir

de 2025. Pour répondre à la demande le besoin de foncier est inévitable. Il s'interroge sur la date d'arrêt du SRADDET. A quel moment les chiffres seront connus pour le Pays de Brest ?

Alexandra GUILLORÉ indique que la Région devrait pouvoir fournir les chiffres notamment à partir des données du M.O.S connues pour l'ensemble de la Bretagne en avril.

Thierry CANN précise que la Région devra rendre sa copie avant l'été.

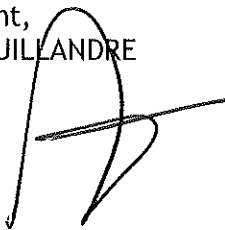
Jean-François TRÉGUER souligne qu'il y a grand risque que les 50% de foncier soient consommés dans les premières années.

Gaëlle NICOLAS souligne l'intérêt d'avoir rapidement une position commune. Au-delà de la dynamique démographique, elle insiste également sur la nécessaire prise en compte du besoin en logements. En effet, le vieillissement de la population implique une augmentation des besoins de logements.

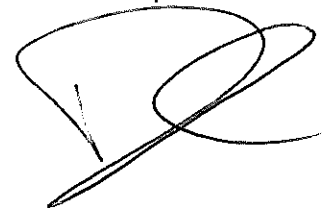
François CUILLANDRE propose que ce sujet soit inscrit en point principal lors du prochain conseil du 9 mai.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun point supplémentaire n'étant abordé,
la séance est levée à 12h00*

Le Président,
François CUILLANDRE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'A' shape with a horizontal line crossing it.

Le Secrétaire,
Dominique CAP

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop with a horizontal line extending from the bottom.